

## 21 - Acquisition de terrain à l'indivision MICHEAU - PREDINE, chemin du Fort de Planoise

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** Les membres de l'indivision MICHEAU - PREDINE ont proposé à la Ville de Besançon la vente de deux parcelles situées chemin du Fort de Planoise.

Ces deux parcelles non bâties, cadastrées section LM n° 38 et 39, d'une contenance respective de 4 292 m<sup>2</sup> et de 8 m<sup>2</sup>, sont classées en zone N au Plan Local d'Urbanisme.

Conformément à l'article L.1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi France Domaine par courrier du 9 octobre 2013 en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale du bien. Cette estimation en date du 21 octobre 2013 a été fixée à 3 €/m<sup>2</sup>.

Dans le cadre du programme de valorisation des espaces naturels et des paysages sur les collines de Besançon, il est proposé d'acquérir ces terrains selon les modalités suivantes :

- Acquisition des parcelles libres de toute occupation, cadastrées LM n° 38 et 39, au prix de 3 €/m<sup>2</sup> (soit un montant total de 12 900 €) correspondant à l'estimation de France Domaine en date du 21 octobre 2013,
- Prise en charge des frais d'acte par la commune.

La dépense sera imputée au chapitre 21.824.2111.00501.30100.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

**«M. LE MAIRE :** C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 22 janvier 2014.*